





## PAS QUESTION DE RENONCER À UN SEUL JOUR DE RTT!

## Participez le jeudi 7 octobre au référendum pour défendre nos RTT!

Le 28 septembre, les salariés réunis en AG à l'appel du SNJ, de FO et de SUD ont décidé d'organiser un référendum pour faire entendre la voix des salariés.

En effet, les dernières propositions de la direction sont inacceptables\*:

- Une hausse de 0,5 % des salaires (brut) en janvier 2011 et 0,5 % en janvier 2012. Pas cher payé pour l'abandon de plusieurs jours de RTT... Et aussi une façon pour la direction de bloquer les hausses collectives pour les deux années à venir.
- **Une « journée direction »** qui n'est ni un jour de RTT ni un jour de congé. Un ovni « octroyé » pour 2012, dont la pérennité n'est pas assurée.

■ **Des RTT** ramenées à 14 jours en 2013, et 2 à 3 jours de RTT transformés en congés payés.

Ces trois « avancées » de la direction ne changent rien : **nous risquons de perdre au moins 6 jours de RTT.** 

De plus, la dernière version du projet est une véritable usine à gaz qui mélange tout (RTT, congés, salaires...), qui va diviser le personnel et discriminer les nouveaux arrivants. On y dénombre 5 catégories de salariés (Express, ex-Expansion, Etudiant, Direction et chefs de service, nouveaux entrants) auxquels s'appliqueraient des régimes différents : total de jours de RTT + jours de congé, date

d'entrée en vigueur du nouvel accord, augmentation, journée « direction »...

La loi n'impose pas une renégociation des 35 heures. La menace d'appliquer les 35 heures hebdomadaires avec « la perte de tous les jours de RTT » faute de compromis avec les syndicats ne tient pas et n'est pas réalisable. La direction le sait et affirme ellemême qu'elle ne le « souhaite en aucun cas ».

Montrons, tous ensemble, que son projet injuste et injustifiable doit être retiré!

\*retrouvez-les en intégralité sur http://snjexpress.hautetfort.com

## La question à laquelle nous vous inviterons à répondre par oui ou par non : **Etes-vous pour le maintien de l'intégralité de vos jours de RTT ?**

Le vote aura lieu le jeudi 7 octobre 2010 dans le hall du 23.

Pour le vote par procuration, le bulletin ci-dessous est à remettre dès aujourd'hui à la personne qui votera à votre place.



## Procuration à présenter le jour du vote

Nom	Prénom	Signature
Je donne procuration à :		
Nom	Prénom	

pour voter à ma place le jeudi 7 octobre 2010, lors du référendum organisé sur les RTT à GER.